

Le 31 octobre 2024

RÉALISATION DE LA FUSION-ABSORPTION DE SOCIÉTÉ DES CHEMINS DE FER ET TRAMWAYS DU VAR ET DU GARD PAR COMPAGNIE DU CAMBODGE

Les assemblées générales extraordinaires des actionnaires de Compagnie du Cambodge et de Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard ont approuvé le 21 octobre 2024 le projet de fusion par voie d'absorption de Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard par Compagnie du Cambodge.

À la date de ce jour, le Président du Directoire de Compagnie du Cambodge, sur délégation de l'assemblée générale de Compagnie du Cambodge et conformément au traité de fusion conclu entre les deux sociétés, a constaté l'accomplissement des conditions suspensives et la réalisation de la fusion-absorption de Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard par Compagnie du Cambodge.

Au résultat de la fusion-absorption :

- Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard s'est trouvée dissoute sans liquidation à compter de ce jour ;
- le capital social de la Société a été porté de 23.508.870 euros à 25.497.733,80 euros.

Les avis Euronext Paris précisant les modalités de la radiation de Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard, d'une part, et de l'augmentation de capital de Compagnie du Cambodge, d'autre part, seront publiés le 1^{er} novembre 2024. Le règlement-livraison des actions nouvelles Compagnie du Cambodge émises en rémunération de la fusion est attendu le 8 novembre 2024.